

## **ZIMBABWE**

### **La libre participation au processus électoral est rendue impossible**

*Index AI : AFR 46/004/2005*

ÉFAI

**Embargo : mercredi 16 mars 2005  
(00 h 01 TU)**

### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Amnesty International a lancé ce mercredi 16 mars une mise en garde concernant les violations systématiques et persistantes des droits humains par le gouvernement zimbabwéen à l'approche des élections parlementaires prévues ce mois-ci et qui rendent impossible une libre participation au processus électoral.

Lors d'une mission au Zimbabwe le mois dernier, les délégués d'Amnesty International ont répertorié un certain nombre d'éléments tendant à prouver que le gouvernement persistait dans sa politique d'intimidation et d'arrestations arbitraires de candidats et partisans de l'opposition, de manœuvres à des fins politiques autour de la distribution alimentaire et de restrictions graves apportées à la liberté de réunion et d'expression.

L'organisation a présenté ses conclusions les plus récentes dans un rapport adressé à l'approche du scrutin du 31 mars aux observateurs chargés de surveiller le processus électoral.

« *Les violations persistantes et systématiques des droits humains observées au Zimbabwe depuis trop longtemps, ainsi que le manque délibéré de détermination du gouvernement à poursuivre en justice les auteurs présumés de tels actes signifient que les Zimbabwéens ne peuvent prendre part au processus électoral librement et sans crainte. Le climat d'intimidation et de harcèlement dans lequel les élections sont prévues doit constituer un sujet de préoccupation grave pour l'ensemble de la communauté internationale* », a déclaré Kolawole Olaniyan, directeur du programme Afrique.

Dans son rapport, intitulé [Zimbabwe: An assessment of human rights violations in the run up to the March 2005 parliamentary elections](#) (index AI : AFR 46/003/2005), Amnesty International répertorie tout un ensemble d'atteintes aux droits humains perpétrées par le gouvernement et ses partisans, notamment :

- des arrestations arbitraires visant à entraver la campagne électorale de l'opposition, comme le placement en détention d'au moins huit candidats du *Movement for Democratic Change* (MDC, Mouvement pour le changement démocratique) et du directeur de campagne du MDC cette année, ainsi que de plusieurs militants d'opposition actifs dans la campagne ;

- des actes de violence politique, notamment le passage à tabac de partisans du MDC et l'incendie de leurs maisons à Chipingi South, dans le Manicaland, en janvier ;

- les manœuvres autour de la distribution alimentaire, assurée par le *Grain Marketing Board*, organisme contrôlé par l'État, visant à priver les partisans de l'opposition de la possibilité d'obtenir le maïs, denrée de base pour la plupart des Zimbabwéens ;

- de nombreux actes de harcèlement et d'intimidation des partisans de l'opposition, faisant craindre des représailles post-électorales aux circonscriptions ayant voté pour l'opposition.

« *L'usage de menaces implicites et le recours à des tactiques non violentes pour intimider les partisans de l'opposition sont très répandus. Étant donné que des actes de représailles contre des électeurs de l'opposition se sont produits dans le passé, notamment des évictions, agressions, privation d'accès aux denrées alimentaires, ces tactiques créent un climat général de peur et de menaces* », a déclaré Kolawole Olaniyan.

Amnesty International appelle tous les organismes gouvernementaux et inter-gouvernementaux envoyant des observateurs pour les élections au Zimbabwe à faire en sorte que soit pleinement pris en considération le contexte relatif aux droits humains au cours du processus électoral. Les observateurs devront avoir accès à toutes les régions du pays et devront porter une attention particulière à l'accès à la justice, à la distribution des denrées alimentaires, à la liberté de mouvement, de réunion et d'expression et à ce que tous les candidats et leurs partisans bénéficient d'une sécurité égale. ●

**Vous pouvez consulter le rapport intitulé [Zimbabwe: An assessment of human rights violations in the run up to the March 2005 parliamentary elections](#) (index AI : AFR 46/003/2005) sur le site d'Amnesty International.**

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**

